



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 20 décembre 2021

SECURITE

Le Système d'Information sur les Armes : un nouvel outil numérique pour les détenteurs d'armes

La **transformation numérique de la politique publique de contrôle des armes et des explosifs** est engagée depuis 2019 au sein du service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'Intérieur.

Le **Système d'Information sur les Armes (SIA)** est l'**outil de cette transformation**. Déployé progressivement chez les armuriers et au service central des armes et explosifs du ministère en octobre 2020, le SIA remplacera l'application vieillissante AGRIPPA qui recense aujourd'hui les possesseurs d'armes.

À partir de février 2022, les préfetures et les près de 5 millions d'usagers-détenteurs d'armes auront également accès à ce nouvel outil numérique de gestion administrative, via un « espace détenteurs ». Le SIA garantira ainsi un continuum numérique entre les armuriers, les détenteurs et l'administration.

Le Système d'Information sur les Armes vise 3 finalités :

- **Sécurisation** : en permettant la traçabilité en temps réel des armes et de leurs éléments des catégories A, B et C. Toute arme qui est fabriquée ou qui entre sur le territoire national est enregistrée dans le SIA et n'en sort que lorsqu'elle quitte le territoire ou est détruite. Le SIA fiabilisera ainsi les données relatives aux détenteurs d'armes. Ce dernier facilitera également la récurrence des contrôles des détenteurs. Chaque détenteur d'armes fera en effet l'objet de vérifications périodiques avec le casier judiciaire et certains fichiers du ministère de l'Intérieur, afin de s'assurer de sa capacité à acquérir et détenir des armes. Le SIA est par ailleurs un outil puissant de lutte contre la fraude documentaire. Les autorisations seront complètement dématérialisées et le SIA sera interconnecté avec les systèmes d'information des fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon).

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

- **Simplification** : des mesures de simplification administrative induites par cette digitalisation accompagneront le déploiement du SIA. La validité de certains documents sera vérifiée automatiquement (licence de tir, autorisation préalable ou permis de chasser...), l'autorisation globale d'armes sera valable 5 ans, le récépissé de déclaration sera supprimé et la carte européenne d'armes sera générée automatiquement.

- **Dématérialisation** : toutes les démarches administratives des détenteurs pourront être réalisées via leur espace personnel. Les autorisations de commerce et les autorisations et déclarations d'acquisition d'armes seront complètement dématérialisées.

Chaque détenteur devra en effet créer, avant le 1er juillet 2023, un compte personnel sur le SIA pour conserver son droit à détenir des armes.

Quelques chiffres dans l'Hérault

- 57 000 détenteurs d'armes au 30/10/21
- 35 armuriers et 30 clubs de tirs dans le département

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la préfecture de l'Hérault a délivré :

- 3684 autorisations de détention d'armes de catégorie B (armes de poing) ;
- 2954 récépissés de détention d'armes de catégorie C (armes de chasse) ;
- 98 cartes européennes d'armes à feu.

Le préfet a procédé en 2021 à 77 saisies administratives ou dessaisissements toutes catégories confondues.

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DU SIA POUR LES DÉTENTEURS D'ARMES

8 février 2022

Ouverture du SIA aux préfectures et aux détenteurs d'arme chasseurs

Mars 2022

Ouverture du SIA aux tireurs de ball-trap et aux biathlètes

Avril 2022

Ouverture du SIA aux non licenciés (armes héritées ou trouvées)

Mai 2022

Ouverture du SIA aux tireurs sportifs

Juin 2022

Ouverture du SIA aux collectionneurs

A partir de juillet 2022

Ouverture du SIA aux associations et métiers (polices municipales armées, agents de sécurité...)

30 juin 2023

Date limite pour créer un compte personnel détenteur dans le SIA

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2